

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1443

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle située 16, avenue de Grange Blanche et appartenant à M. José Mario Garcia**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'élargissement de l'avenue de Grange Blanche à Tassin la Demi Lune, la Communauté urbaine doit acquérir une parcelle de terrain nu de 14 mètres carrés environ dépendant de la propriété de monsieur José Mario Garcia située au numéro 16 de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, le propriétaire céderait la parcelle en cause, à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 6924401Y0006 en date du 10 juillet 2001 ;

Vu ledit dossier ;

Vu le permis de construire n° 6924401Y0006 en date du 10 juillet 2001 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2004 pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,